

ont été versées au bout du compte aux producteurs. Plus récemment, le gouvernement a décidé de maintenir les expéditions de denrées à la Pologne puisqu'elles représentent une contribution importante du fait de la situation difficile dans laquelle se retrouve la population polonaise. Je tiens à vous rassurer que, dans ces deux cas, le gouvernement a dûment tenu compte des préoccupations et des désirs de l'industrie avant de prendre sa décision.

L'objectif fixé en 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation de réduire les fluctuations marquées au sein des marchés internationaux des céréales a fait l'objet de négociations détaillées en vue de la conclusion d'un nouvel Accord international sur le blé, ainsi que de discussions dans d'autres instances. Ces efforts ont malheureusement achoppé en 1979 sur des différences touchant les prix minima et maxima, les niveaux des stocks et le volume d'aide spéciale à accorder aux pays en développement. Bien que ces efforts se soient révélés infructueux, nous avons continué de participer activement à de nouvelles discussions sur le nouvel accord, et certains progrès sur la question de la sécurité alimentaire ont été réalisés. Une nouvelle convention sur l'aide alimentaire, assortie de niveaux minimums garantis plus élevés, est entrée en vigueur en 1980, et des discussions se sont poursuivies sur la constitution d'un stock international de réserve qui pourrait être utilisé pour modérer les fluctuations extrêmes des prix tout en demeurant valable sur le plan commercial, sans effet dépressif sur les rentrées des producteurs. Une nouvelle facilité de financement alimentaire a été mise sur pied au sein du FMI pour aider les pays qui éprouvent des problèmes de balance des paiements en raison de leurs importations de denrées. D'autre part, la réserve alimentaire internationale d'urgence a atteint son objectif pour la première fois en 1981. Nous avons également organisé la tenue de réunions d'exportateurs de céréales pour échanger des renseignements et coordonner les politiques intérieures de manière à éviter tout effet perturbateur sur les marchés internationaux.

Nous continuerons de rechercher un accord multilatéral qui serve les intérêts des producteurs et des consommateurs et, notamment, qui garantisse des encouragements adéquats aux producteurs efficaces et un approvisionnement stable de denrées à des prix raisonnables pour les consommateurs. Même si nous estimons qu'il est pour le moment impossible de parvenir à un accord sur les prix, comme je l'ai mentionné précédemment, nous jugeons néanmoins important pour le long terme d'élargir le degré actuel de coopération entre exportateurs en incluant les importateurs. Nous croyons fermement qu'il va de l'intérêt des pays importateurs et des besoins alimentaires mondiaux, comme de ceux de l'industrie canadienne des céréales, de